L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 8 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISÈRE

PAR

M. PAUL [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

LA VILLE DE JACQUES LACOUR.

(Suite.)

J'y [illegible] un coup d'œil rapide, et je fus réellement surpris de ce que je voyais. Une grande [illegible] de trente, beaucoup d'entente du mouvement, un dessin correct, net, bien sourit, des lignes [illegible], des formes [illegible]. Ce n'était que des copies, mais elles étaient tellement [illegible] avec les modèles [illegible].

Je compris que Jacques avait mis à profit ce qu'il avait [illegible] aux élèves par les [illegible], et qu'il s'était attaché à ce que ce [illegible].

[illegible]

— A quelle époque votre fille quitte-t-elle ma [illegible] ? lui demandai-je.

— Dans quinze jours.

— Eh bien ! dans quinze jours nous commencerons.

Je n'aurais pu rien dire à cet homme plus qui lui causât une joie semblable. Il se précipita vers moi, me baisa les mains, pleurant, riant, ivre de bonheur.

— Ainsi, dis-je, je puis louer cet appartement dans quelque maison ?

— Dès aujourd'hui si cela vous convient.

— Ce sera fait. Quant au prix des leçons, je m'en rapporterai à vous, monsieur Dorval... je ne suis pas riche, mais...

— Qu'il n'en soit pas question pour le moment, répliquai-je. Nous avons le temps, et pourvu que vous veniez poser chez moi quand j'aurai besoin de vous...

Jacques essaya d'insister, mais je le congédiai avec une feinte brusquerie.

Quinze jours après, il m'amena sa fille.

Jamais je ne serai donné à un maître de rencontrer tant d'ardeur et de soumission. Au fond de cette docilité inaltérable et persistante, on devinait chez la jeune enfant un sentiment profond des sacrifices dont elle avait été l'objet, et le désir ardent de les reconnaître à force de zèle et de travail.

Son père l'accompagnait toujours et assistait à toutes nos séances.

Ce qu'elle fit de progrès en un an est hors de toutes proportions.

Au bout de cette année, par l'intermédiaire d'un de mes amis, j'adressai Gabrielle à l'un des plus grands fabricants de porcelaine de la rue du Faubourg-Poissonnière.

A la suite [illegible], cet homme, qui porte le nom d'un de mes convives, voulut bien donner à la jeune fille quelques travaux insignifiants. Le résultat dépassa tellement son espérance que, six mois après, il lui confiait la décoration d'une paire de vases d'assez grande valeur.

Gabrielle continuait à prendre des leçons auprès de moi ; je l'aidai de mes conseils, si bien qu'aujourd'hui elle travaille exclusivement pour ce fabricant et gagne largement sa vie. Je sais, et je lui ai dit, que elle n'est pas suffisamment payée, mais, on comprend qu'elle a [illegible] à ce fabricant [illegible]...

Or, ce moment approche, car réellement son pinceau acquiert une grande habileté, et son talent se développe. Bientôt je ne serai plus pour elle un maître, mais le plus respectueux de ses amis.

Ainsi se sont réalisées les espérances du roi Misère. Ainsi, il obtient la récompense des horribles privations qu'il a volontairement et héroïquement supportées.

Depuis que sa fille est auprès de lui, depuis qu'elle n'est plus à la charge de son père, il n'est pas de délicatesse qu'elle n'invente pour améliorer le sort du vieillard. Vous en êtes-vous aperçus, vous qui m'écoutez ? Avez-vous seulement remarqué que, depuis deux ans, Jacques Lacour s'est plus en bohème dégradé que vous avez connu ? Vous êtes-vous demandé pourquoi ?

Vous savez à présent quel ange le protège et lui aplanit le chemin. Eh bien ! répondez. Connaissez-vous encore plus noble, plus digne de votre estime, que ce vieillard bafoué par vous, et cette jeune fille que votre ivresse a souillée d'un désir impur ?

Des cris d'approbation, d'admiration, s'élevèrent de toutes parts, suivis d'applaudissements frénétiques. Les drôlesses elles-mêmes, entraînées par le torrent, mêlaient leurs voix à ce concert enthousiaste.

Le jeune Anatole était dégrisé. Debout, pâle, troublé, il semblait attendre la fin de ces manifestations bruyantes.

— Pardon, dit-il enfin quand le calme fut rétabli, M. Dorval a parlé d'un gros négociant pour qui travaille Mlle Lacour...

— Oui, répondit René, j'ai même ajouté qu'il portait le nom d'un de nos convives.

— Et c'est le mien, sans doute ?

— Oui, monsieur Delaunay, c'est le vôtre.

— J'en suis heureux, reprit Anatole, puisque cette circonstance me met à même de réparer la légèreté que j'ai commise dans le savoir.

— De quelle façon ? demanda René.

— Ce fabricant est mon père. Il est vrai que je ne m'occupe guère de sa maison et que son indulgence m'y épargnerait beaucoup, mais il m'aime assez, j'en suis certain, pour ne me rien refuser qui soit juste et raisonnable.

Vous disiez tout à l'heure que mademoiselle Lacour n'était pas suffisamment payée, vous aviez raison. J'ai entendu mon père vanter le talent de cette jeune personne, mais, dans l'éloge qu'il en faisait, comment aurais-je pu reconnaître la fille du roi Misère, dont j'ignorais même le nom ?

Vous nous trouvions un peu mêlé à ce drame intime, M. Dorval ; votre générosité a contribué à son heureux dénouement, permettez-moi de m'y associer de très loin. Dès demain, je parlerai à mon père ; dès demain, votre élève touchera ce qui lui est légitimement dû, non-seulement pour l'avenir, mais pour le passé. Vous pouvez le lui annoncer, si vous le jugez à propos.

— Je vous en sais gré pour elle, dit René avec plus de froideur qu'on ne s'y serait attendu, mais je ne verrai probablement pas avant un mois mademoiselle Lacour. Dans trois heures je vais quitter Paris, où mes travaux ne me permettront de venir que pour quelques heures, et fort rarement.

— Ne pouvez-vous pas le lui écrire ?

— Il me semblerait plus convenable que votre père lui-même se chargeât de lui apprendre cette heureuse nouvelle.

— Il me a fait selon vos désirs, répondit Delaunay en s'inclinant.

— Bravo, dit Cherville. Tu es superbe, Anatole !

Sur un nouveau geste de l'Amphytrion, le maître d'hôtel fit sauter trois ou quatre bouchons.

— Maintenant, mesdames et messieurs, reprit Cherville, nous avons distribué assez de prix Montyon comme cela ; buvons, causons, chantons, dansons, faisons tout ce qu'il vous plaira, mais égayons-nous, morbleu !

Ce fut en vain pourtant qu'il essaya de ramener la gaieté parmi ses invités. L'histoire douloureuse qu'avait contée René, avait jeté comme un voile de tristesse sur ces jeunes fronts.

Discrètement, par groupes de deux ou de quatre, ils se levèrent de table et sondèrent la retraite.

Un quart d'heure après l'atelier était désert.

— Vous voyez, dit René qui était resté seul avec Cherville, je vous avais bien dit que ce n'était ici ni le lieu ni l'heure de jeter cette note lugubre au milieu des éclats de votre joie.

— Ne regrettez rien, M. Dorval, répliqua Cherville. Ne faut-il pas de l'ombre à tous ces tableaux ? Vous nous avez émus, presque fait pleurer. Où est le mal ? Si l'on riait toujours, le rire ne serait plus qu'une grimace. Quant à moi, je tiens à vous remercier, au contraire. Votre récit n'est pas seulement pour Jacques une réhabilitation méritée, il est aussi pour nous un véritable événement. Dans huit jours, il sera connu de tous les ateliers, et vous aurez attiré ainsi sur celui dont vous avez plaidé la cause, le respect et la sympathie qui lui sont dus.

— Je le désire de grand cœur, et je m'estime heureux d'emporter cette espérance, répondit René.

A ces mots, il serra la main de son hôte et regagna son appartement.

Cette soirée l'avait réconcilié avec Cherville et avec l'humanité tout entière. Auprès de l'aréopage au peu mêlé qui l'écoutait, il n'avait pas compté pour son héros sur un accueil si favorable.

Il ne se coucha pas. Penché sur l'appui de sa fenêtre, respirant l'air frais de la nuit, il songeait à Gabrielle qu'il n'avait pas vue, qu'il n'avait pas essayé de voir. Machinalement, il prêtait l'oreille, comme s'il espérait percevoir dans le silence et les ténèbres le son de sa voix, le refrain de sa chanson.

Mais tout se taisait. Le Paris matinal faisait seul entendre au dehors le bourdonnement étouffé de ses obscurs travailleurs.

René secoua sa préoccupation, et se dirigea vers le chemin de fer, résolu à déchiffrer cette énigme vivante que lui proposait le hasard : M. Arthur.

XIII

LE CHATEAU BOURETTE.

A mesure que le chemin de fer l'emportait dans sa course vertigineuse, s'effaçaient les images qu'il avait évoquées durant la nuit.

En arrivant au château, il n'essaya pas même de travailler. Outre que la fatigue et l'insomnie ne le lui auraient pas permis, il voulait, à tout prix, éclaircir les soupçons qu'il avait conçus à l'endroit de M. Breton.

Pour la première fois, depuis son installation, au lieu de borner sa promenade à l'enceinte du parc, il s'aventura dans la campagne.

Il supposait, avec quelque apparence de raison, que le château où il était devait être connu dans les environs et porter un nom.

Il suivit au hasard un chemin étroit, dans lequel les roues de charrettes avaient creusé de profondes ornières. Au bout d'une demi-heure, il aperçut une ferme, dont les bâtiments étendus lui révélèrent l'importance. Il y entra.

Aux aboiements sonores que poussaient les chiens de garde, une femme, âgée de quarante ans au plus, mais qui en paraissait bien cinquante, tant elle était ridée et hâlée par le soleil, parut sur le seuil de la porte.

René s'avança vers elle, salua, et demanda la permission de se reposer quelques instants.

La fermière lui offrit un siége et un verre de vin. René n'accepta qu'une tasse de lait, et se plaça devant la longue table de chêne qui se trouvait au milieu de la pièce.

Pendant qu'il fumait son cigare, la fermière l'observait du coin de l'œil. Elle regardait le teint mat et les mains blanches de l'artiste.

— Monsieur est étranger ? demanda-t-elle enfin.

— Oui, madame, ou du moins je ne suis pas du pays.

— C'est ce que je voulais dire. Vous êtes parisien, je gage ?

— Vous l'avez deviné, ma bonne dame.

— Ah ! quel bon-vent vous a donc poussé de ce côté ?

— La curiosité et le désœuvrement.

— Bah ! s'écria la fermière d'un air stupéfait.

Et elle ajouta aussitôt : Que diable êtes-vous venu visiter par ici ?

— Tout et rien, répondit René. Je marchais sans but, quand j'ai aperçu, à deux kilomètres de la ferme, un château qui m'a paru fort beau...

— Ah ! le château Bourette, dit la fermière en souriant avec une sorte d'orgueil.

— Vous le connaissez ? fit l'artiste enchanté.

— Parbleu ! notre ferme en dépend.

— A qui donc appartient-il ?

— A M. Arthur.

— Est-ce qu'on peut le visiter ?

— Je l'ignore, mais je ne le crois pas.

— Pourquoi ?

— Parce que le maître ne le veut pas.

— Le château parait cependant au vaisir la peine.

— Je le crois bien ! c'est le plus beau qu'il soit à vingt lieues à la ronde. [illegible]

[illegible]

— Tiens ! c'est justement mon homme, dit la fermière.

Puis, s'adressant à son mari : [illegible] ... le château Bourette, ajouta-t-elle en montrant le jeune peintre.

— Monsieur l'a donc vu ?

— Non, je l'ai aperçu de loin, balbutia René.

— Alors, monsieur est amateur, répliqua le fermier. Femme ! criait-il en s'asseyant en face de l'artiste, un pichet !

René le considéra avec attention. Jamais plus beau type de travailleur n'avait frappé ses regards. Les muscles saillants, dégagés, trapus, la poitrine développée, le cou nerveux, les extrémités solides, bien attachées. Une santé robuste s'épanouissait sur le tout.

— Ah ! fit-il avec un large sourire, monsieur a remarqué le château Bourette !

René fut frappé de retrouver chez le mari la même expression d'orgueil satisfait qu'il avait trouvé chez la femme.

— Oui, répondit-il, il m'a paru fort beau.

— Cela ne m'étonne pas, dit le fermier. Savez-vous qu'il a été bâti exprès pour recevoir un roi ?

— Quel roi ? Louis XV sans doute ?

— Vous l'avez dit. Décidément, vous vous y connaissez.

— Dans quelles circonstances ? interrogea le peintre.

— Il y a cent cinq ans de cela, commença le fermier. En ce temps-là vivait à Paris un riche financier, M. Bourette, à qui appartenait à peu près tout le pays environnant. Mon bisaïeul exploitait alors cette même ferme, dont ma famille a de père en fils renouvelé le bail et que je dirige à mon tour. C'est ainsi que j'ai recueilli tous ces détails.

Or, ce M. Bourette, si prodigieusement riche, était reçu à la cour, bien qu'il ne fût pas gentilhomme ; car si l'argent n'a jamais été une aristocratie, il a de tout temps été une puissance. Mme traité par les courtisans avec l'orgueilleux dédain qu'ils affectaient alors envers tous les hommes de finance, et désireux de se rehausser à leurs yeux, il était possédé d'une idée fixe : il voulait, à son tour, recevoir chez lui le roi. Vingt fois il avait supplié Louis XV de daigner lui faire visite dans un des splendides châteaux qu'il possédait, vingt fois le roi avait tourné le dos en riant.

Un jour, fatigué de ces importunités, le roi crut s'en débarrasser à jamais en promettant qu'il irait chez M. Bourette, à la condition que celui-ci fit construire un château tout exprès pour le recevoir.

Trois jours après, sur l'emplacement que vous avez vu, et où se trouvait alors un bois assez important, des centaines d'ouvriers se mettaient à l'œuvre. Tandis que les uns dessinaient le jardin, perçaient les avenues, plantaient les conduites d'eau, ménageaient les points de vue, les autres construisaient l'édifice qui s'élevait avec une rapidité féerique.

Six mois plus tard le château était terminé. Les peintres, les sculpteurs, les décorateurs et les tapissiers envahirent les appartements.

Au bout d'un an, rien ne manquait à la magnificence de cette demeure vraiment royale.

Dire ce que ce tour de force engloutit d'argent, c'est inconcevable. M. Bourette ne compta pas.

— Sire, dit-il un jour au roi, le château que vous avez souhaité n'attend plus que l'auguste visite promise par Votre Majesté.

— Quel château ? Quelle visite ? demanda Louis qui avait oublié l'engagement qu'il avait pris.

Le financier pâlit et faillit tomber à la renverse.

— Ah oui ! Je me souviens...... reprit le roi. Eh bien !... un de ces jours...... nous vous ferons connaître notre volonté....

Et il s'éloigna.

M. Bourette se résigna patiemment, mais les semaines, les mois, se succédaient, et le roi ne se prononçait pas.

Le château, scrupuleusement fermé, attendait toujours la visite de son royal visiteur.

Enfin Sa Majesté, dont les spéculations sur les farines n'avaient pas réussi cette fois, se trouva à court d'argent. Elle s'adressa à ses ministres ; mais le comble existant, le trésor épuisé, les finances obérées, rendaient impossible toute espèce d'impôt ou de prélèvement.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 8 juillet 1868.

Le temps hier, était clair et beau, mais chaud, malgré une légère brise du Sud qui a régné toute la journée.

Les affaires ont été bien tristes, vu que les arrivages ont été limités aux bateaux de la côte.

Sont arrivés : Le John Kilgour, de Louisville ; le Wild Wagoner, de Natchez ; Annie Wagley et J. G. Blackford, des Opelousas et le Cleona de Ouachita.

Sont partis : Le Swallow, pour Cincinnati ; Gov. Allen, pour Greenville ; Flicker, pour Bayou Lafourche et l'Aloe pour le bas de la côte.

Au Port, recevant du fret : Le Mollie Able, pour St Louis ; Wagoner, pour Natchez ; Monsoon, Frolic et Lulu D., pour Jefferson ; Blackford et Wagley pour les Opelousas ; Grey Eagle, pour Bayou Sara ; Cleona, pour Ouachita et l'Aloe, pour le bas de la côte.

Le steamer Rose Francke va chômer jusqu'à ce que les affaires d'automne commencent et bientôt beaucoup d'autres bateaux seront forcés d'en faire autant.

Le steamer Lafourche qui devait partir pour Shreveport, hier soir, a été obligé de transborder son fret sur le Lulu D. à cause de la basses des eaux fluviales ; ce dernier bateau étant fort léger pourra faire le trajet sans difficulté.

A Louisville, le 6 du courant, l'Ohio était stationnaire avec 4 pieds et 2 pouces d'eau dans le canal.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA. — Ce bateau part ce matin à 10 heures. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.		
Primes sur risques d'incendie	$119,128 22	
" de rivières	27,314 14	
" de mer	52,941 56	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$236,326 83	
En moins, primes remboursées	4,730 19	
Montant des primes	231,596 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	19,044 10	
" sur les rivières	30,803 42	
" sur mer	33,880 50	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	8,126 96	
Dépenses et intérêt de scrip ; en moins, ce compris et intérêt	10,956 50	
Taxes et revenus	8,771 06	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursés	25,896 68	
En réserve pour risques non expirés	37,506 33	
		$171,586 63
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est :		
Prêts garantis	17,725 00	
" par hypothèque	19,160 00	
Effets à recevoir pour primes	7,289 45	
Actions bons et autres garanties	146,308 85	
Propriétés foncières	15,939 06	
Comptes individuels pour primes	40,356 91	
En caisse	63,163 66	
Scrips d'autres Compagnies	2,085	
		312,267 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. . CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce troisième jour de mai 1867.

A. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action lequel sera porté au crédit des actions encore payées. Les certificats d'actions payés à plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A F Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moutor,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Coba,	E Saloy,	J J Fernandez,
A Cousin,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Burthe,	C Bianchin.

14 mai—7 m

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 2 mars 1868 :		
Primes d'incendie	$51,536 44	
Primes de rivières	79,[illegible] 30	
Primes de mer	29,[illegible] 00	
		$161,062 75
Pertes payées :		
Pertes par incendie	$13,650 39	
Pertes sur les rivières	84,264 38	
Pertes sur mer	24,273 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes	30,[illegible] 97	
Taxes	4,789 61	
Réassurances	8,[illegible] 25	
Primes remboursées	419 00	
Dépenses, profits et pertes, etc. intérêts en moins	29,[illegible] 66	$197,[illegible]
		$ 35,[illegible]
Actif en caisse	$72,994 11	
Effets à recevoir	1,683 92	
Meubles	3,673 95	
Primes dues	24,066 45	
Billets pour actions	204,235 00	
		$306,[illegible] 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. S. BUCKNER, président.

GEO. C. [illegible], secrétaire.

Assermenté et signé, par devant moi, ce 21 avril 1868.

PARIS CHILDRESS,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

avril—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

57 .... Carondelet 57

AETNA, DE HARTFORD.
Actif .... $[illegible]

HOME, DE NEW-YORK.
Actif .... $[illegible]

Représentant un capital d'assurance de [illegible] MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer acceptés.

avril—1m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

VICTOR PERRILLIAT, agent,
[illegible] 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Ces nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront du [illegible] embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchesne	Samedi 27 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 11 juill.
EUROPE,	" Lemarie	Samedi 25 juill.
ST-LAURENT,	" Bocande	Samedi 8 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140 ; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $145 ; Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et on comprenant le billet du chemin de fer, $37.

Ces bateaux seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au [illegible]

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à

NEW-YORK
PAR LA VOIE DE
SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers océaniques, qui sont de premier ordre et composent les lignes :

Atlantic C. Mail SS. Co's Line.
HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers sont de meilleurs commodément que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit : On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Columbus, Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un des steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable.

On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi sont devoir partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY,
Agent général.

30 juin—3m

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents accommodements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.

8 mars—1an

Pour New York.

Ligne de Steamers de Marchandises.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. P. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. MEADE,

Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 11 juillet, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents accommodements. Chambres .... $50 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 120.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI 18 juillet.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,

Commandant H. Nelson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 11 juillet, à 5 heures P. M.

Passage $50

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41

4 mai—1a

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le LUNDI 13 juillet, à 8 h. A. M., recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLAT, agent,
137 rue de la Commune.

3juil—au 13

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Neo, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les vendredis à 7 1/2 heures du matin.

Prix du passage, $3.50.

Le bateau est pourvu des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les mènent au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R. R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne.

7 juillet

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Tous les jours à midi, sur la demande de nombre de personnes, et pour éviter les accidents. Ce changement aura lieu à partir de lundi, 22 du courant.—Le bateau à vapeur LAUMA Capt. E. Miller, au marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
Rue de Chartres. No 29.

15 avril—3m

Partant MERCREDI, 8 juillet, à 5 h. P. M.
POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur J. D HINDE, capitaine J. P. Forgey ; commis, L. P. Delahoussaye, partira comme ci-dessus pour les Attakapas directement, prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaux, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Têche et de la rivière Atchafalaya.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

DUPRE GREVENBERG & CO.
No 63, Vieille Levée.

JAS. LEAKE, Agent, 74 Nlle-Levée. 5 juill—3r

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville.—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington. Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Connor, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 h. du chemin de fer Pontchartrain ; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour : Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

21 mai—

Pour St. Louis.

Départ Mercredi 15 du Juillet à 5 h. P. M.
POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin,

commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ces chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de

SINNOTT & ADAMS, Agents,
26, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
No 13 rue Front.

12 juin—

Excursion à bon marché !

Le POSTEN quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage .... 5 cents seulement

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un orchestre de musiciens.

Venez à bord 25juin—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Geo. Dalférez, partira comme il est dit, et se rendra tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. G. [illegible],
66 Vieille-Levée.

10 avril—

BAYOU SARA.—Paquebot des jours [illegible].—Partant tous les SAMEDIS, à 4 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires. Le bateau rapide, à basse pression, en marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barance, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,
No 10, Nouvelle-Levée.

5 mai—1m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Ancoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le dimanche, le bateau ira jusqu'à [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans,

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE

et tous les points du Nord et de l'Est par la Voie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi [illegible].

Chemins de fer allant à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous émettons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que cette voie leur permet de faire une économie de vingt-deux à trente centins par cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix exorbitants seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 61 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

JAMES TOBOR,
Agent général pour le fret.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ÉTABLISSEMENT d'une ligne de steamers de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ou par [illegible], ... "New York and Brazil Line," en traité par laquelle cette Compagnie ... Première classe $157 ...

Le prix régulier étant de $236 et $112 50 ...

Pai conclu, en outre, un marché avec la "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New-York ... à Charleston à New-York, par le "Garrison & Allen" Line ...

[illegible]

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) ...

[illegible]

BALLARD C. DUNN.

Savril—1m

Moitié prix ! Moitié prix !

Pour New-York.

LES personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, peuvent acheter des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin du City Hotel.

Les billets peuvent servir du 29 juin au 10 juillet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

ED WARE,
Agent général pour les billets. 28 juin—au 1 juil

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Centre et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent du Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky. sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, ... de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHIT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
E. P. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle Orléans

7 juin—3 m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Un convoi dite "accommodation" part le dimanche, à 7 h. de matin, pour Brookhaven, et celui qui quitteront, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundi ...

Les billets d'excursion serviront sur les convois de ... de la Nlle-Orléans ...

L'on a du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. du A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES TOBOR,
Agent général pour le fret.

31mai—

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit.

[illegible]

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de chars à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 6 heures et 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 8 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
Surintendant Général.

31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie et St. Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

1erdec

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL. No. 143, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexandre Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Rollosson,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DRANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr E. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. B. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 13 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Lobreiter
D. Michel,	G. H. Hartmann,
Fred del Bondio,	Chs. Bondio,
A. Elmer Seder,	Chs Loeffler,
F. A. Lotting,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwartz,
August Koenig,	George Merz,
H. Bloom,	C. J. Pereira,
A. Marks,	G. Friedrichs,
J. A. Stoffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Peith,
A. F. Wechsring,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. [illegible] Vice-Président ; M. Emile Maior, Secrétaire ; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1868.

EMILE MAIOR,
Secrétaire.

29 avril—1 m

SECOND ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

[illegible]

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de ladite Compagnie pour l'année [illegible] le 30 avril [illegible].

Primes.		
Sur risques d'incendie	$ 96,330 [illegible]	
" risques de rivière	106,[illegible]	
" risques de mer	40,170 [illegible]	
		253,[illegible]
[illegible]		
Primes remboursées		[illegible]
Montant des primes		[illegible]
Pertes etc., payées		
Par risques d'incendie	$ 34,[illegible]	
" risques de rivières	114,[illegible]	
" risques de mer	38,012 [illegible]	
Réassurances	14,[illegible]	
Rebates (rebate returns)	17,510 [illegible]	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	3,[illegible]	
Frais généraux, intérêt et escomptes en moins	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT :		
Billets pour actions		[illegible]
En caisse		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
Prêts garantis		[illegible]
Billets à recevoir, à courte échéance		[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville		[illegible]
Meubles et installations de bureau		[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 29 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTERET de DIX pour cent par an sur les paiements de capital ou comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il est en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Henry Greenwood,	Richard [illegible],
J. W. Burbridge,	Samuel J. Peters,
W. I. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Harmon Doane,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Henry [illegible],
I. Oberfield,	Jos. Fowler,
Albert B. Huntington,	Wm. Gowry,
J. H. Terry,	E. W. Redd,
J. D. Blair,	Joseph Hey,
Robert Pickle,	Percy [illegible]

S. Combes. 8mai—1m

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN .... Président
S. L. MILLAUDON .... Vice-Président
S. N. GANUCHEAU .... Secrétaire

— Directeurs —

S. O. HENLEY,	E. [illegible],
W. CRESVY	WM. WHANN,
B. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. FORCE,
	F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux de tarif à ceux des Assurances de notre ville 19 oct—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureaux, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

[illegible]

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de primes, contre les risques des mers, des rivières et de l'incendie ...

ALFRED MOULTON, Président.
WM H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. R. Lodrigues,	R. B. Garvers,
A. Henriot,	Wm Chambers,	A. R. Hay,
S. J. Kibele,	John P. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. R. Isambert,	John C. Reese.

19 déc—11 m t. 1. 7 oct

AVIS JUDICIAIRES.

Citation.

AUX HÉRITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE PLAQUEMINES—COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.—

Les Jiuré de Police de la paroisse de Plaquemines vs Les héritiers de feu Alexandre Lesseps—Les héritiers de feu Alexandre Lesseps.

[illegible]

Par ordre de la Cour

Témoin : l'Hon. Charles D. Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868.

ARMAND LARTIGUE,
Greffier.

5juillet—3,11,18,25, 1août.

Citation.

A Madame Virginia Minor (femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Juré de Police de la paroisse Plaquemines vs Virginia Minor et son mari Henry H. Minor.—No 360 Henry H. Minor.

VOUS êtes par les présentes informée que ce procès est institué contre vous pour obtenir de vous ... [illegible]

Par ordre de la Cour

Témoin l'Honorable Charles Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.

ARMAND LARTIGUE,
Greffier.

5juil—3 11 18 25 et 1er août

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans la cause intitulée : No 22,019—Mme E. H. Sandford contre D. W. C. Sandford ...

[illegible]

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

(Signé) RANDOLPH, SIGLETON & BROWN, Avocats de la demanderesse.

[illegible]

3 juil—8 15—3 août WM WORLFER, Greffier.

Succession de REGINA URIFE, épouse de David Harlaer—No 34,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice ... ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour.
1er juillet—1,8,16 F. S. O'RORKE, Greffier.

Succession de CHARLES DE SUYST—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve De Suyst, administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
8 juillet—8,7,18 Greffier.

Succession de STEPHEN et ROSETTA BROWN—No 29,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication ...

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
30 juin—juillet 4,8 Greffier.

Succession de Edward B. Shannon—No 29,758.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la société de Shannon, Lewis & Co, ... ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
7 juillet—7,11,18 Greffier.

Succession de MATHIEU GARY—No ......

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour,
30 juin—juillet 4,8 F. S. O'RORKE, Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

JUSTIN FREMEAUX vs JEAN BARABINO

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre ... [illegible]

Le dit terrain ayant, mesure française, trente pieds ...

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Arthur Jolly, suivant acte ... en date du 16 novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7juillet—7,28,31—août 1,8.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

H. H. BRYAN, Juge, Admr., vs. H. B. TEGHAM

(ACTION EN PARTAGE.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 32,264—En vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1868, et signé le 6 juillet de la même année, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication des propriétés ci-après décrites, savoir :

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif.

7 juillet—18,24—août 1,8

WARD & HOOPER vs JOHN VEGEL ou VIRGEL

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de H. J. Ramsey, suivant acte passé par devant Michel Gernon, notaire public en cette ville, en date du 8 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif.

8 juillet—8 17 25—1 8 août

HERMAN WEIS vs JNO W ROBERTSON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,030—En vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... rue Jefferson ...

Certains meubles dont description suit ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif.

7juillet—4 11

J. M. ORIOL vs SES CREANCIERS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 juin 1868, adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, treize de juillet 1868, à 11 1/2 heures A. M. sur les lieux, rue de la Vieille Levée No 127 entre les rues St-Louis et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de ...

Premièrement, tout le bail ... à la façon de la vente.

Aussi un petit coffre-fort.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juill—2 9 10 12

JOS. J. ALSTON vs WM COLEMAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,294—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros cinq et sept, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Gravier, Poydras et ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL
Shérif.

7 juillet—16,24—août 1,8

BAILLY BLANCHARD Jr. vs. JOHN COONEY.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,264—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, ... je procéderai le VENDREDI, ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ... [illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif.

7 juillet—7,14,19,24

JOSEPH ERNEST vs A. CHALOMET & ALS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente ... je procéderai le SAMEDI, ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ...

L'Fonds d'une épicerie situé au No 432 ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 juil. 7,10,14,16,18

WM H. BUSHNELL vs R. K. BONHAM

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, ...

Une jument alezan et trois buggies.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—juillet 3, 7, 8, 11

JUAN FERNANDEZ vs ALEXANDER KENMURE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ...

Deux vaches.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juin—30—3 7 11

JEAN LAROLLES vs RICARDO ESTRADE.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 juil—3 14 18 24

FREDERICK SHONERAS vs CHAS SMITH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 juin—27—8 11 19 juillet

LEON LATAPIE vs JULIE PAULINE PIERRE

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin—19 27—8,11,19 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—8 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District ...

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—8 18 juill

PAUL LEGUTAUD vs FRANCISCO P. MARTINEZ

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juillet—13,21,28—4 août

PATRICK SHEA vs JOHN O'LEARY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—13 21 30—7 14 juillet

Gaspar Theurer vs la succession de J. Saudifort.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente ... je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 21 30 7 et 14 juill

GEORGE PURVES vs la Veuve MARIA SMITH

COUR du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines—No 760—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, ... je procéderai le SAMEDI, ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 20, juil 7,14

CHS M JONES vs JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 19 27—juill 7 11

La Dame A. GOODMAN vs JOHN DUNBAR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ...

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Philip Walter, suivant acte ... en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11 19 27—7 18 juillet

CHARLES CASE, Receveur, &c. vs. L. E. FORSTALL

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, ...

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville ...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—juillet 3,14 21 24

HAMILTON A. BRADLEY vs STARLING BLAKESLEY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias ...

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er juill—1 18 19 25 1 août

La dame (veuve) SUZANNE GROGAN vs THOMAS GRONAN et FANNY (EGAN) GRONAN, son épouse.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—13,20—juillet 3,11

VENTES A L'ENCAN.

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de [illegible]—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR THOMAS & SPEAR.—Placide J. Spear, Encanteur ...

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

2 juillet—2,7,11

Succession de JEAN AGUT—No 30,0[illegible]—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Troisième District de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36 rue Bienville.

SAMEDI, le 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

1o—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Solidarité, Bagatelle et Josephine, ...

2o—Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ... Derbigny, Kerlerec, Claiborne et ...

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an ...

17 juillet—17,27—juillet 7,17,18

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant—Succession de L. Millaudon.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur ; bureau, No 20 rue Carondelet — Il sera vendu à l'encan, LUNDI le 20 juillet, à 10 heures A. M. au No 114 rue Bourbon, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District, ...

Un lot de meubles meublant en noir d'argenterie, une voiture et un cheval, appartenant à la susdite succession.

Et à 5 heures P. M., pour le compte de la succession et en vertu du même ordre, au No 103 rue de la Commune, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 juill—11,20

Succession de RALPH TURNELL—No 26,9[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY Encanteur—Bureau, No 20 rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 6 août 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. F. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 8 juillet—8 11 18 27—août 6

VENTES DE CONSTABLE.

JOSEPHINE RAY vs MADDEN.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX Paroisse d'Orléans—No 2,651—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Chs Cabrié, agissant Constable, par l'Hon. Paul W. Collins, Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans et à moi transféré, je procéderai MARDI, 14 juillet 1868 à midi, à l'encan de M. Cunningham rue Franklin entre Bienville et Douane, à la vente publique et adjudication de ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis J. A. MOLAISON Constable

4juillet—4,8,14

VENTE DE CONSTABLE—S. Runkel, manager, Orléans Hotel vs Mr et Mme Gottfried—No 2,699—Troisième Justice de Paix—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Chs Cabrié, agissant Constable, par l'Hon. Paul W. Collins, Juge de la Troisième Justice de Paix ... je procéderai MARDI 14 juillet 1868, à midi, ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. J. A. MOLAISON,
4juillet—4,8,14 Constable

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes que le 27 juin 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et effets suivants :

No 21,[illegible]—Estelle Ferr et son mari Pierre D. Poets ...

[illegible]

Jugement signé le 27 juin 1868.

(Signé) CHS. LEAUMONT juge.

[illegible]

A. D. BERNOUDY
Député Greffier.

3juillet—8 10

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes que le 15 mai 1868, jugement a été rendu dans cette Cour ...

[illegible]

(Signé) CHS LEAUMONT, juge.

A. D. BERNOUDY,
Député Greffier.

10 juin—21 8 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans ...

[illegible]

Description de la Propriété, telle qu'elle est donnée dans l'Acte de Transfert :

[illegible]

F. S. O'RORKE,
Greffier.

11 juin—11 18 25 2 et 8 juill

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c., &c.—No 15,846

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Par le présent tous les intéressés au tableau d'assessment du Second District de Desséchement dans les limites de la paroisse d'Orléans et sur la pétition du Bureau des Commissaires de Second District de Desséchement—Il est ordonné que toutes les personnes que cela peut concerner fassent valoir, ...

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CHARLES H. EMERSON, juge.

Pour copie conf rme,

J. O. CHALON
Député Greffier.

18juin—17 jun

Succession de Elizabeth Altmeyer, femme de H. B. Wheelage—No 32,066.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
8 juillet—8,12,17 Greffier

Succession de Mary Ann Kane—No 32,229.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
8 juillet—8,12,17 Greffier.

Succession de JULIUS LILIENTHAL—No ......

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
30 juin—juillet 4,8 Greffier

Succession de MARIE ZOÉ DE BLANC, veuve de Joseph Doussan—No 34,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ... ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour. F. S. O'RORKE,
30 juin—juillet 4,8 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

[illegible]

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Abner L. Levy, Encanteur—Bureau, rue de Chartres No 20—MERCREDI, 8 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin ...

[illegible]

Conditions à la vente 6 juill

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Habillements.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur—MERCREDI 8 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 60—Un assortiment de bottes, souliers et brodequins.

75 ds chapeaux assortis.

Aussi—150 lots habillements d'été.

Conditions, comptant. 2 juillet

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve de 300 lots Marchandises sèches, Chapeaux et Linge faits. Et 300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO : H. Savary, encanteur—JEUDI, le 9 juillet, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée :

300 lots marchandises sèches, chapeaux et linge faits.

Et 300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Un bel assortiment reçu par les derniers arrivages du Nord.

Conditions à la vente. 3 juillet

FRANCIS FERNANDEZ & CO

LINGE FAIT DE SAISON A L'ENCAN, SANS RESERVE.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.—F. Fernandez encanteur.—JEUDI, prochain, 9 juillet, il sera vendu à l'encan, à 10 heures du matin, SANS AUCUNE RESERVE, à leur salle d'encan, No 46 rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville—

500 lots linge fait à saison comprenant un assortiment général de

[illegible]

Le tout pour être vendu sans aucune réserve, en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions à la vente. 6 juill

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve de 116 terrains ... Religieuses Ursulines.

PAR J. G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 86 rue Bienville—JEUDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ...

[illegible]

Conditions—Comptant. 5 juill

Maison et Terrain dans la rue Cascavive, entre les rues Poëtes et Espagne.— Egalement, un Terrain ou dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Christine Vasnier.
No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 11 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 7 avril 1868—

[illegible]

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HERBERT—No ...

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

[illegible]

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Mulets, Voitures, etc.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 9 juillet, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, ...

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

—EGALEMENT—

Une grande quantité de ... mobilier ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

AUSSI :

Buggies découvertes et couvertes, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT.

Jolies Maisons situées sur la Promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, ... et Passage de la Bourse—SAMEDI 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Maison avantageusement située près du Marché Tremé, No 170.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré, sur 121 pieds 6 pouces de profondeur, ...

[illegible]

Succession de Peter A. Tonglet.
No 32,137.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ...

[illegible]

11 juin—11 18 25 2 et 8 juill

Succession de Antoine [illegible] Vincent [illegible].

Par S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, ...

[illegible]

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats Unis.

10 juin—11, 18, 25—2 et 11 juill

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. SCOTT.

Grande vente importante et sans réserve, ...

PAR E. SCOTT, E. Marks, encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 7 juillet 1868, à 10 heures, au salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—Une grande ...

[illegible]

PAR GEO. T. NASH.

Succession de E. W. SCHWARTZ, décédé.—...

PAR GEO. T. NASH, Encanteur, ...

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain,

Maison "cottage" dans la rue Tchoupitoulas.

SUCCESSION DE LEWIS COLLINS.

No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 juin 1868, ...

1o—LA JOLIE RESIDENCE ET SON GRAND TERRAIN ...

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE ...

[illegible]

7 juin—7,20,28—4,8 juillet

Succession de Mme MARIE ZOÉ DE BLANC, veuve de Joseph Doussan, décédé—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No. 7 Exchange Place—MARDI, le 14 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ...

[illegible]

Terrains de prix sur ... la rue Carondelet ...

Propriété améliorée, dans le Premier District, près du Dépôt du Jackson Rail Road à l'angle des rues Julia et Rampart.

HANNAH HOLMES vs JAMES PRICE, ses époux—No 19,[illegible]

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Charles Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ...

[illegible]

Conditions—Comptant ...

Propriété améliorée dans le 4ème District, ... rue Camp ...

PAR C. E. GIRARDEY & Co—...

[illegible]

Par ordre de ...

J. H. FARLANGE contre F. H. ALTEAU ...

PAR G. DE FERIET, encanteur ...

[illegible]

CONDITIONS.—Pour la propriété décrite au premier lot, ...

[illegible]

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres exigés par les lois des Etats Unis.

9 juin—9,18,25—2 et 11 juillet

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs.

30 juin—8,11,18,25,31 juillet